

Québec français



Point de vue du Québec

René Labonté and Gérard-Raymond Roy

Number 81, Winter 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44856ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Labonté, R. & Roy, G.-R. (1991). Point de vue du Québec. *Québec français*, (81), 35–37.

L'orthographe et la diffusion du français

René LABONTÉ

que, sans discernement, les exemples d'écrivains fidèles à un usage périmé servent de caution à certaines règles que l'usage normal a proscrites. La confusion entre la grammaire diachronique et la grammaire synchronique est trop fréquente et aboutit au maintien de règles moribondes ou déjà tombées en désuétude. Elles ne survivent qu'au détriment d'une grammaire qui s'éteint en les défendant.

L'Association pour l'information et la recherche sur les orthographes et les systèmes d'écriture a étudié cette situation et propose une démarche analogue.

Et alors...

La réforme vise un apprentissage plus efficace de la langue. Elle poursuit en cela deux buts : l'un, interne à la francophonie ; l'autre, externe, mais qui a pour but de faciliter l'apprentissage du français comme langue étrangère. En outre, «on» voudrait qu'elle ne choque personne. À ce prix, il se pourrait qu'elle n'arrange personne. En francophonie, ni les partisans ni les opposants ne sont pleinement satisfaits. La solution devrait être démocratique et satisfaire le plus grand nombre de FRANCOPHONES tout simplement, même si cela choque certains.

En ce qui concerne la compétitivité du français comme langue étrangère, le choix n'est pas des plus heureux ! La propagation de notre langue n'est pas liée à la relation unitaire phonique et image graphique mais probablement à sa grammaire. L'anglais, à ce point de vue, montre l'exemple. Son orthographe d'usage est compliquée et pourtant il envahit tous les espaces de la terre. Outre le poids économique de sa communauté, il y a deux autres raisons évidentes. La première, c'est que sa grammaire se simplifie et la seconde, qui est peut-être la cause de la première, la langue anglaise, n'appartenant pas uniquement au ROYAUME-UNI, est prise en charge par tous ses usagers et cela en toute égalité. Il y en a probablement une troisième : l'absence d'académie de langue anglaise. Nos Immortels en habit vert sont inconsciemment, je l'espère, à cause de leur purisme du XIX^e siècle, les noirs fossoyeurs d'une langue pourtant bien vivante, en France et ailleurs. Pour l'heure, les responsables politiques belges attendent que leurs homologues français décident des modalités d'application... pour les imiter. Tradition oblige ! Mais la réforme est trop timide dans le ton et trop tiède pour le fond. Les journalistes, les auteurs, les éditeurs, les professeurs de français suivront-ils ? Kisé, saseveraplutar ! ●

1. Co-auteur du *Bon Usage* de Grevisse, 12^e édition refondue.

2. Secrétaire de l'Académie française.

Il est contradictoire de vouloir à la fois que le français ne change pas et qu'il soit parlé par de plus en plus de monde.

Marina YAGUELLO

Il y aurait sans doute matière à confectionner un dictionnaire de citations avec toutes les opinions exprimées sur l'orthographe de la langue française depuis le XVI^e siècle. En voici quelques-unes. Duclos, grammairien du XVIII^e siècle : «L'orthographe des fables, que les savants trouvent si ridicule, est plus raisonnable que la leur. Il vaudrait bien mieux que les savants l'adoptassent, en y corrigeant ce qu'une demi éducation y a mis de défectueux, c'est-à-dire de savants¹. Paul Valéry : «L'absurdité de notre orthographe, qui est, en vérité, une des fabrications les plus cacasses du monde est bien connue. Elle est un recueil impérieux ou impératif d'une quantité d'erreurs d'étymologie artificiellement fixées par des décisions inexplicables². Pierre Daninos : en réformant l'orthographe française, «on priverait les habitants de ce pays d'un de leurs plus sains loisirs³, les discussions sur la langue.

«Depuis 1832, quelque trente projets de réforme [de l'orthographe française] ont été proposés et [...] aucun d'eux n'a pu aboutir.⁴ Depuis l'échec du projet Beslais (1965)⁵ et d'une proposition de réforme fort limitée par Thimonnier (1967)⁶, le silence semble s'être installé sur cette question.

Depuis ces deux projets, il existe bien ici et là quelques initiatives encourageantes, comme le Colloque international CNRS sur l'orthographe française (janv. 1973)⁷ où participaient des spécialistes de la France et des pays francophones. Ou encore la déclaration faite au cours d'un congrès de la Fédération du français universel à l'effet que «pour maintenir l'intercompréhension des Communautés linguistiques, il faut une langue fiable, d'où la nécessité d'une orthographe et d'une grammaire simples et sûres, objectif atteint, en particulier, par la normalisation de l'orthographe⁸. Mais, dans l'ensemble, depuis une quinzaine d'années, sauf erreur, aucun projet n'a vu le jour. Doit-on en conclure que Français et francophones considèrent qu'une réforme de l'orthographe est impossible et qu'il faille se résigner au statu quo ?

Quoi qu'il en soit, il serait intéressant de voir où se situent les professeurs de français face à ce problème.

La discussion ici proposée, à savoir «une réforme de l'orthographe française aiderait-elle à la diffusion du français ?» suppose qu'on envisage l'hypothèse d'une réforme. «Pour répondre à cette question, dira-t-on avec raison, il faudrait savoir quelle sorte de réforme serait proposée» -ce que je m'empresse de préciser. Afin de couper au plus court, disons que «l'orthographe libre» nuirait grandement à la communication et conduirait à l'anarchie, que l'immobilisme est à exclure pour les fins de la présente discussion et que le phonétisme a peu de chances de succès à cause des bouleversements que créerait cette révolution radicale. Reste donc, ce qu'on pourrait appeler une position intermédiaire, qui se traduirait par une simplification du système d'écriture déjà en place, visant à éliminer «les difficultés gratuites» et «rendre l'orthographe plus claire, plus rationnelle, sans la défigurer, et, dans chaque cas envisagé, substituer au désordre un certain ordre.⁹ À toute fin pratique, j'aimerais proposer, à titre d'exemple, le projet Beslais (1967), qu'on peut qualifier de réaliste et de modéré, et cela, afin de partir du même pied et de ne pas faire dévier la discussion sur la question «quelle réforme ?».

Si nous disposions de beaucoup de temps, je vous proposerais une séance «brainstorming», mais à défaut de remue-méninges (traduction québécoise de «brainstorming»), j'aimerais vous lancer un certain nombre d'idées sur l'orthographe dans le but de favoriser et stimuler la recherche, l'association et la formulation d'idées, et aussi de préciser quelques éléments du contexte où se situe le problème de la diffusion du français.

Rappels d'abord les principaux arguments qui s'affrontent quant à l'opportunité d'une réforme de l'orthographe. Selon les opposants, il est maintenant trop tard pour tenter de réaliser ce qu'on aurait dû faire auparavant ; comme on ne peut chambarder tout le système, disent-ils, et qu'une réforme mineure ne changerait pas grand chose, il faut conserver à la langue le caractère de stabilité qu'elle a acquis. D'ailleurs, certains d'entre eux affirment que la difficulté de la langue est

en rapport direct avec la formation qu'on retire de cet apprentissage («à vaincre sans péril...») alors que d'autres soutiennent qu'on ne saurait bouleverser les habitudes de ceux qui ont tant peiné pour acquérir cette orthographe.

Les tenants d'une réforme, eux, donneront en exemple les nombreux pays qui ont modifié leur tradition alphabétique ou orthographique : Allemagne et Hollande au XIX^e siècle ; Russie, Chine, Portugal et Brésil au XX^e siècle, pour n'en nommer que quelques-uns. Ils affirmeront qu'il est enfin temps de faire disparaître certaines aberrations qui ne changeraient en rien l'essentiel de la langue ; que, de ce fait, l'apprentissage du français serait facilité et que la langue française, à l'instar de bien d'autres, présenterait une physiologie plus attrayante que présentement.

Mais, diront les «réalistes», il n'y a rien à attendre d'une réforme où sont impliqués trop de niveaux de pouvoir officieux et officiels, tels l'Académie, l'Université et l'État français. Au lieu de s'attarder à discuter de ce qui a été jusqu'ici une impossible réforme de l'orthographe, ne pourrait-on pas en mener une en douce à l'aide des arrêtés ministériels sur les tolérances grammaticales ? Il s'agit ici de celui du 26 février 1901 et de l'autre, plus récent et assez peu connu, de décembre 1976.¹⁰ Si, en fait, ceux-ci n'ont pas changé grand chose au paysage orthographique, c'est que la tolérance implique toujours l'idée de faute. Même si celle-ci ne porte pas à conséquence dans le cas d'examens officiels, il reste qu'un illogisme réside dans le fait que la règle doit être enseignée et que, partout ailleurs, la tolérance est étiquetée «faute», avec tous les jugements de valeur auxquels la non-observance de la règle peut donner lieu. Il faudrait évidemment publiciser ces arrêtés et surtout les faire passer de la théorie à la pratique ailleurs que dans la correction d'examens.

Pourquoi perdre du temps à toutes ces balivernes, diront certains humoristes. De toute façon, il y a présentement une crise de l'orthographe. Le super-ego orthographique n'a plus l'emprise qu'il avait autrefois. Qui, à part les professeurs de français et certains universitaires, se préoccupe encore de la pertinence des traits d'union entre les chiffres moindres que cent, de l'accord du participe passé suivi d'un infinitif ou du genre de «amour, délice et orgue» ? Qu'on le veuille ou non, les usagers finiront par laisser tomber les inepties de l'orthographe et régulariseront les exceptions. Avec la démocratisation de l'enseignement, diront-ils encore, il faudra bien «laisser aller les choses» : le barrage ne pourra plus résister à la vague de fond. D'ailleurs, à notre époque de spécialisation, une idée fait tranquillement son chemin, à savoir que la rédaction soignée et la correction formelle d'un texte devient l'affaire de spécialistes auxquels on aura recours au besoin.¹¹

Assez parlé de la simplification de l'orthographe ; arrêtons-nous à réfléchir sur la diffusion du français. On pourrait discuter longtemps de l'existence d'une crise du français et des causes d'une telle crise, mais tel n'est pas notre propos. Il

faudrait plutôt s'interroger sur le pouvoir d'attraction du français, sur la concurrence qu'il a à soutenir face à d'autres langues pour se demander si, finalement, l'orthographe a un rôle à jouer dans cette situation.

L'orthographe n'est sans doute pas le seul facteur en jeu pour l'étudiant qui choisit d'étudier une deuxième ou troisième langue. Mais la physiologie que présente le français -langue truffée d'exceptions et de règles à respecter- ne pourrait-elle pas entrer en ligne de compte dans leur choix ?

Il serait bon aussi de s'interroger sur les valeurs que représente l'orthographe aujourd'hui. Selon le rapport Beslais, si l'on n'y prend garde, est-il douteux qu'on s'achemine vers la méconnaissance, puis vers le mépris des valeurs [que l'orthographe] représente ? Elle est un élément d'ordre intellectuel, quand elle oblige l'«écrivain» à prendre conscience du mécanisme intelligent de sa pensée. En est-il de même quand elle détourne son attention sur des complications sans justification raisonnable, sur l'illogisme et l'anomalie ? C'est la sauver que la débarrasser de ce qui la surcharge fâcheusement, au profit de qui fait d'elle un instrument de culture.¹²

À l'aube du XXI^e siècle, dans une civilisation où la communication revêt une grande importance et où l'informatique devient omniprésente, un *lifting* du français est-il superflu ?

Si la diffusion du français tient en grande partie à une image de marque, elle repose aussi sur les épaules des professeurs de français. À ce titre, voici quelques questions que je ne suis sans doute pas le seul à me poser. Sommes-nous satisfaits, entre autres fonctions, de celle de gendarme de la langue française ? Sommes-nous fatigués d'être perçus comme des experts du tatillonnage à cause des chausse-trappes de la langue française ? En tant qu'enseignant et correcteur de certaines complexités de l'orthographe, en avons-nous assez de passer du découragement à la résignation quand ce n'est pas à l'irritation ? Une simplification de l'orthographe permettrait-elle de consacrer davantage de temps à d'autres aspects plus importants de la langue ? Pensez-vous, comme certains, qu'il n'existe pas de problème de l'orthographe du français, mais uniquement un problème de pédagogie de l'orthographe ?

Il ne faudrait oublier non plus dans nos interventions le point de vue de l'utilisateur anonyme, qui écrit en français, langue maternelle ou seconde. Celui-ci, plus que tout autre, ne manquerait pas de nous signaler la perte de temps que constitue, par exemple, la consultation du dictionnaire sur l'orthographe d'«enivrer» et de «chariot» ou de la grammaire sur l'accord de «tel» et de «même». Il nous ferait peut-être également part du sentiment de malaise et de déception qu'il éprouve, malgré tous ses efforts, de ne jamais réussir à «être correct», même après avoir «bûché» pour corriger un texte.

Devrait-on laisser le mouvement réformiste de l'orthographe prolonger son agonie et mourir de sa «belle mort» ? Ou bien les profes-

seurs de français de la francophonie seraient-ils prêts à prendre le relais du flambeau réformiste ? Comme on peut le constater, nous sommes encore confrontés à un problème qu'on n'a cessé de remuer depuis quatre siècles. Mais aujourd'hui, à une époque où le pragmatisme, la communication et la démocratisation ont transformé notre monde, c'est la place du français parmi d'autres langues qui est remise en question. Aussi, il est important de se demander lucidement et sans échappatoire si une certaine réforme de l'orthographe favoriserait la diffusion du français. À vous d'y répondre ●

1. Cité par CATACH, Nina, *l'Orthographe*, Paris, P.U.F., 1978, p. 76-77.
2. VALÉRY, Paul, «Variété III» (1936), dans *Oeuvres*, tome 1, Paris, N.R.F., p. 1078. (Bibliothèque de La Pléiade).
3. Cité par BURNEY, Pierre, *l'Orthographe*, Paris, P.U.F., 1955, p. 122.
4. THIMONNIER, René, *le Système graphique du français*, Paris, Plon, 1967, p. 24.
5. *Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française* (projet de réforme dit projet Beslais), Paris, Didier, 1965.
6. *Le Système graphique du français*, op. cit.
7. *La Structure de l'orthographe française*, Actes du Colloque international CNRS de janv. 1973, Paris, Klincksieck, 1974 (sous la direction de Nina Catach).
8. *Le Français, langue de communication: Lisbonne 1983*, [Dakar], les Nouvelles Éditions africaines, 1984, p. 362 (10^e Biennale de la langue française).
9. *Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française* (projet de réforme dit projet Beslais), op. cit., p. 9.
10. On peut trouver les textes de ces arrêtés dans *le Bon Usage* de M. Grevisse, Paris, Duculot, 1980.
11. Tout comme l'indique un article du quotidien *la Presse* (Montréal), intitulé «le français, une spécialité comme la médecine ou le droit ?» 19 sept. 1987, p. B3.
12. *Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française* (projet de réforme dit projet Beslais), op. cit., p. 7.

Un impact positif mais limité

Gérard-Raymond ROY

Le pas minuscule vers la simplification que va marquer bientôt l'orthographe française s'avère important bien plus par ce qu'il représente — le début d'un changement — que par son contenu même : la caractéristique fondamentale de l'orthographe lexicale du français, à savoir la non-correspondance son/graphie particulièrement pour les voyelles mais aussi pour les consonnes, demeure intacte. Cependant, du simple fait qu'elles corrigent plusieurs irrégularités de l'orthographe rattachées à tel ou tel mot ou du fait qu'elles régularisent des séries entières de mots comprenant le même type de formation, les rectifications de l'orthographe proposées dans le *Rapport du Groupe de travail* auront un impact positif sur l'enseignement-apprentissage du français écrit par les élèves des ordres primaire et secondaire, car toute simplification en ce sens était, est et demeure bienvenue. Les rectifications auront toutefois des impacts didactiques différents selon qu'elles créent des sous-groupes uniformes, selon qu'elles maintiennent une double possibilité ou selon qu'elles agencent un à un des cas spécifiques.

Nous saluons avec grand intérêt l'intégration totale des mots qui utilisent des préfixes «à grande portée», tels *entre, contre, extra, intra, infra, supra, ultra*, l'alignement sur le type «semer» des futurs et conditionnels des verbes du type «céder», l'intégration au français des mots de langues étrangères, soit par soudure (liste 6), soit par accentuation (liste 12), soit pour la formation du pluriel (proposition 2 B), etc.; nous accueillons avec intérêt la régularisation *presque totale* des mots composés sur des thèmes savants, celle apportée aux verbes en *-eler* et *-eter*, le non-emploi de l'accent circonflexe sur les voyelles «i» et «u»: tout cela aura pour effet de réduire le temps que le scripteur doit consacrer présentement à l'apprentissage de l'orthographe.

Cependant, force nous est de reconnaître que cet impact restera sans doute limité en ce qui concerne l'appropriation du français écrit par les élèves des ordres primaire et secondaire. Plusieurs raisons à cela.

•Les rectifications apportées ne concernent qu'une part assez minime du vocabulaire de base, c'est-à-dire de celui qui fait objet d'apprentissage et d'usage courant par les élèves des ordres primaire et secondaire, tels les mots *ognon, charriot, relai, assoir*, etc. Un examen rapide des mots qui font partie des échelles de vocabulaire

fondamental destiné aux élèves des ordres primaire et secondaire indique que la réforme ne touche pratiquement pas à ces mots fréquents.

•Les rectifications proposées, même si elles représentent des simplifications depuis longtemps nécessaires, maintiennent trop souvent, hélas, un système qui comporte des exceptions.

•Les rectifications proposées laissent telles qu'elles l'ont été et telles qu'elles le sont présentement, ou presque, les difficultés orthographiques relatives à l'aspect grammatical; mentionnons à ce sujet que, par leur contenu, plusieurs petites grammaires scolaires, qui sont censées décrire l'essentiel du système grammatical, débordent largement ce qui est nécessaire à son apprentissage de sorte que le code s'y trouve noyé dans un magma de considérations d'ordre sémantique ou de définitions qui reposent davantage sur l'histoire que sur le fonctionnement réel du français écrit.

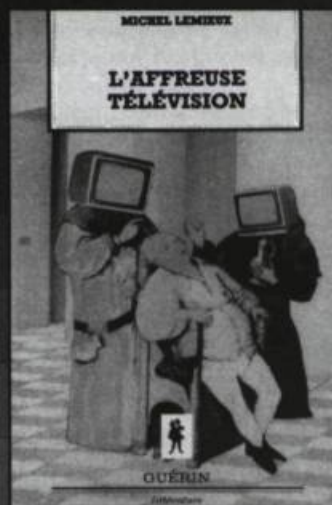
Dans la mesure où elles permettront au scripteur de relier, par une règle unique (*tous les mots qui comportent le préfixe ...*), au système orthographique du français l'écriture de tel ou tel mot, les rectifications proposées faciliteront l'apprentissage; mais dans la mesure où elles maintiendront pour chaque règle un certain nombre d'exceptions ou dans la mesure où elles régulariseront mot par mot, comme dans le cas des anomalies, les rectifications proposées laisseront intacts, ou presque, les problèmes actuels inhérents à la maîtrise de l'orthographe.

Au moment de mettre fin à cette brève analyse des rectifications de l'orthographe recommandées par le Groupe de travail et de leur impact sur l'enseignement, il importe de rappeler que les membres du Groupe de travail n'avaient pas comme objectif que de rendre plus simple et plus facile l'enseignement-apprentissage du français écrit. Sages, ils visaient à susciter l'adhésion la plus large possible des francophones. À cette fin, ils ont pris soin de ménager les susceptibilités de divers ordres en choisissant d'axer leur réflexion sur l'usage réel en matière d'orthographe, d'où, par exemple, les rectifications «cas par cas» apportées aux anomalies. Dans cet esprit, même si elle va surtout permettre que l'orthographe française soit moins décriée à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, la présente réforme valait mieux pour l'enseignement qu'une réforme avortée ou que pas de réforme du tout ! ●



GUÉRIN

Littérature



Denise
Bombardier
et
Réginald
Martel
l'ont
lu.

Distribution ADP 523-1182